



*Association Laïque de Gestion d'Établissements d'Éducation et d'Insertion*

---

# *Rapport d'activité* **2022**

*Assemblée générale du 28 juin 2023*



# SOMMAIRE

<b>RAPPORT MORAL .....</b>	<b>4</b>
<b>RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 GÉNÉRAL.....</b>	<b>6</b>
<b>RAPPORT DE GESTION 2022 .....</b>	<b>10</b>
<b>LEXIQUE .....</b>	<b>11</b>

# Rapport Moral

Nous sommes enfin sortis de l'épidémie du COVID qui a tellement bouleversé notre vie ces deux dernières années. La peste et la grippe espagnole paraissaient des fléaux d'un autre temps que la science avait définitivement vaincus ; mais un virus planétaire a bousculé les certitudes de nos sociétés occidentales.

D'autre part nous ne pouvons ignorer que la guerre dans toute son horreur est à nos portes. Depuis toujours les dictatures ont engendré des tyrans mégalomanes qui rêvent de conquérir la planète.

Pour achever le tableau, bien sûr, le réchauffement climatique nous promet un futur inquiétant si des dispositifs drastiques ne sont pas mis en place au niveau des états.

Le climat social traduit toutes ces craintes avec un pouvoir d'achat en berne.

Dans ce contexte, les fédérations ont continué les discussions et négociations au niveau de l'élaboration de la future Convention Collective Unique Étendue à notre secteur, pour que des réponses concrètes puissent être apportées à certaines catégories de salaires, notamment les plus bas. Ces revalorisations indispensables dans ces domaines permettront de répondre à l'urgence des recrutements.

Comme il a été écrit « dans l'intérêt des personnes accompagnées et des salariés, il est nécessaire que les employeurs et surtout les financeurs s'engagent le plus vite possible dans cette démarche ».

Au niveau de l'Association, l'année a été marquée par l'élaboration du nouveau projet associatif que nous devrions approuver au cours de notre Assemblée Générale. Plusieurs groupes se sont constitués, animés par les directeurs. Avec enthousiasme et détermination, des salariés, résidents et administrateurs ont réfléchi et échangé pendant des mois. Le fruit de cette collaboration a été mis en musique par la direction générale. Ce projet, résolument tourné vers l'avenir, va vous être présenté dans ses grandes lignes. Il met l'accent sur la nécessité de plonger les personnes que nous accompagnons dans une société résolument inclusive.

Notre projet réaffirme donc avec force la politique inclusive de l'Association, politique que nous mettons en place depuis longtemps : inclusion dans le monde de l'école et du travail, mais aussi dans celui de la culture, du sport et des loisirs. Pour ce faire, il faut construire des passerelles avec le monde extérieur en établissant des partenariats bienveillants.

Il faut sans cesse se dire que les personnes que nous accompagnons ont les mêmes droits que les autres : droit à l'école et au travail donc, mais aussi, à l'amour, à la maternité et à la citoyenneté.

Il est loin le temps où l'on croyait en toute bonne foi, savoir ce qui était bon et utile pour les résidents.

La personne accompagnée doit être au centre de son projet de vie. C'est elle qui décidera de ses choix et de son avenir. Le professionnel est là pour la guider et la conseiller bien sûr, mais en aucun cas pour interférer dans ce qu'elle décide.

Si la réflexion sur l'éthique est très développée dans le futur projet associatif, c'est qu'il est nécessaire que chacun s'interroge sans cesse sur ses pratiques et sur le sens de son engagement.

Un humoriste philosophe a un jour écrit que si « tous les gens sont égaux, certains le sont plus que d'autres ».

Pour paraphraser ce qui ressemblerait à une boutade, je dirais que si nous sommes tous différents, cette différence faisant la richesse de la société, on sait que certains le sont plus que d'autres ; malgré leurs compétences et leurs talents, les personnes que nous accompagnons sont plus vulnérables que les autres. Notre mission et notre privilège sont de les aider à s'accomplir en tant que personne dans la vie qu'elles ont choisie.

Mes chers amis, je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

**La Présidente,  
Danièle Bonadona**

# Rapport d'activité 2022 général

L'activité de nos établissements et services a été impactée dans une moindre mesure par la crise sanitaire liée au COVID 19.

Les projets et travaux engagés sur nos établissements ont en effet pu reprendre leurs cours :

- La Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) pour les enfants de 0 à 6 ans avec troubles du neurodéveloppement s'est déployée en 2022.
- Le dispositif APPART + a ouvert sa seconde villa d'habitat partagé pour 4 jeunes adultes autistes, avec notre partenaire Vitalliance, Service d'Aide A Domicile (SAAD).
- DuoDay a été organisé pour sa 5<sup>ème</sup> édition nationale pendant la semaine européenne pour l'emploi. Ce fut une nouvelle fois un grand succès.  
Près de 21 000 duos ont été constitués avec l'aide de 3 800 structures (Pôle Emploi, Cap Emploi, ESAT, IME, ITEP, écoles...). Plus de 34 000 personnes en situation de handicap se sont inscrites. Plus de 39 000 offres de stage ont été publiées par plus de 11 000 employeurs.
- Les personnes accompagnées, les familles, les administrateurs, les professionnels ont été mobilisés sur le nouveau projet associatif.  
Cinq thèmes ont été abordés :
  - Dans un environnement en pleine mutation.
  - Engager une démarche éthique fondée sur les valeurs associatives.
  - Autodétermination : capacité d'agir et à gouverner sa vie, à choisir et à prendre des décisions.
  - Ensemble, contribuons à la construction d'un projet sociétal.
  - Partager notre vision.

Le résultat de ces travaux va vous être présenté lors de notre assemblée générale.

## **I- L'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS :**

L'activité demandée a été réalisée au niveau associatif.

L'ensemble est stable sur les 5 années du CPOM (2018 /2022), en cohérence avec la transformation de places.

L'activité hors département représente 10%.

### **Les Instituts Médico Éducatifs et leurs SESSAD**

- Les IME ont réalisé 98% de l'activité demandée.
- Les SESSAD ont réalisé 94% de l'activité attendue alors que leurs agréments ont augmenté de 83% durant ces 4 dernières années.

En 2022, 205 enfants et adolescents ont été accueillis au sein des IME de l'ALGEEI.

109 enfants et adolescents ont été suivis par les SESSAD d'Agen et Aiguillon, chiffre en augmentation constante.

La politique inclusive se poursuit avec l'ouverture de classes d'IME au sein des établissements scolaires par redéploiement et externalisation de classes existantes, mais également par création de nouvelles unités :

- L'Unité Enseignement Élémentaire Autisme à Agen au sein de l'école Édouard Herriot (création).
- L'Unité d'Enseignement de l'IME de Cazala au collège de Casteljaloux (redéploiement).

Hormis l'IME Les Rives du Lot, le nombre de places transformées demandé dans le CPOM en faveur des SESSAD, a été dépassé.

Les SESSAD ont ainsi vu leurs agréments augmenter de 83% en 4 ans, par essentiellement des transformations de places mais également par la création de places nouvelles en faveur d'un public autiste :

- 2020 : transformation de 7 places de l'IME Fongrave en 14 places au sein du SESSAD d'Agen.
- 2020 : transformation de 12 places de l'IME Cazala en 24 places au sein du SESSAD Confluent.
- 2021 : transformation de 10 places de l'IME Cazala en 20 places au sein du SESSAD Confluent.
- 2021 : création de 4 places SESSAD La Passerelle.
- 2021 : création de 10 places SESSAD TSA.
- 2023 : création de 3 places SESSAD pro TSA.

L'insertion professionnelle poursuit son essor. De nombreuses actions sont engagées avec le milieu de l'emploi. DuoDay et la Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience de « Différents et compétents » font partie des opérations déployées en faveur de l'emploi par les professionnels de l'Association.

L'ensemble des IME comme l'ITEP s'est mobilisé pour répondre à un appel à candidatures sur la télésanté.

### **Le Dispositif ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogiques « Des Deux Rivières » et le SESSAD La Passerelle**

Le Dispositif ITEP accueille des jeunes de 6 à 20 ans présentant des difficultés psychologiques dont l'intensité peut perturber gravement l'accès aux apprentissages.

Le Dispositif propose différentes modalités d'accompagnement : ambulatoire, externat et internat séquentiel dans le cadre de ses missions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

Les unités d'enseignement sont en partie externalisées, les hébergements sont diversifiés.

Les interactions avec le secteur sanitaire, médico-social et social mais également avec l'Éducation Nationale sont multiples. Un nouveau partenariat pour les 18/25 ans se développe avec le Case-manager du Centre Hospitalier de la Candélie.

L'ITEP présente une légère sous-activité tout en accueillant 67 jeunes (agrément de 50).

L'activité du SESSAD reste forte avec le suivi de 59 jeunes (agrément 49).

La file active du DIPEP correspond aux attendus du CPOM.

49% des jeunes bénéficient d'une mesure de protection.

### **La Maison d'Enfants à Caractère Sociale (MECSO)**

Le nombre de places agréées est de 62 en internat éducatif, placement familial et service d'insertion socio-professionnelle.

La MECSO a accueilli 69 jeunes en file active avec un taux d'occupation de 95.70%.

Cet établissement a réalisé une légère suractivité de 1368 journées, malgré une activité hors département inférieure de 166 journées.

Le dynamisme de l'équipe permet de proposer toujours de nouveaux projets au regard des besoins des jeunes et de leurs familles.

6 jeunes ont ainsi bénéficié de l'accueil en Placement Educatif A Domicile (PEAD).

Par ailleurs, l'expertise d'usage se déploie.

### **Les CMPP et CAMSP**

Les CAMSP et les CMPP ont généré une activité représentant 97% de l'activité demandée.

	CMPP	CAMSP
File active : nombre d'enfants accueillis sur l'année	2013	535
Activité réalisée	95%	97%

## Les CMPP

2013 enfants et adolescents ont été suivis par les CMPP en 2022.

L'ensemble des CMPP a une légère sous activité. Plusieurs facteurs sont responsables de cette situation.

L'absence due à l'infection au COVID a eu un impact sur l'absentéisme des jeunes comme des professionnels. Des formations ont mobilisé les professionnels pour poursuivre les engagements pris dans la cadre de l'application du cahier des charges de l'ARS pour les CMPP de Nouvelle-Aquitaine.

## Les CAMSP

535 enfants ont été accueillis dans les CAMSP de l'ALGEEI (file active).

Le CAMSP de Marmande a eu une forte suractivité, malgré l'augmentation de son nombre de places.

24% des enfants accueillis au sein des 3 CAMSP sont concernés par l'autisme.

En 2022, 39 enfants ont intégré la nouvelle Plateforme de Coordination et d'Orientation du Lot-et-Garonne. Elle s'adresse aux enfants de moins de 7 ans qui présentent des éléments évoquant un Trouble du Neuro-Développement (TND). Elle est le fruit d'un travail collaboratif avec le secteur sanitaire (CHD la Candélie, Centre Hospitalier Agen/Nérac, Centre Régional Autisme) et associatif (Planète autisme, Solincité).

## **Les Foyers médicalisés et non médicalisés**

Les foyers de la Couronne, les Cigalons et la Ferrette ont accueilli 175 personnes en 2022. L'activité réalisée a été très différente selon les foyers. Elle est restée forte aux Cigalons en dehors de l'accueil de jour et de l'accueil temporaire, peu usités en zone rurale.

L'activité a été impactée essentiellement par l'absentéisme liée au COVID.

L'accompagnement s'est organisé pour permettre à chacun de poursuivre ses projets et activités.

L'année 2022 a été propice à l'emménagement des chambres par les résidents du foyer La Couronne, livrées fin 2021, qu'ils ont pu investir et personnaliser.

Le foyer les Cigalons a répondu à deux appels à projets et s'est vu confier le déploiement d'un SAMSAH autisme corrélé avec celui d'un hébergement partagé sur Mont de Marsan.

## **Les ESAT**

En 2022, 225 personnes ont été suivies par les ESAT pour un agrément de 219 places.

La loi 3DS votée en 2022 avec son décret d'application a pour ambition de transformer ce secteur d'activité. Le gouvernement est venu ainsi réaffirmer le soutien du modèle en impulsant une nouvelle dynamique dans la dimension d'accompagnement dans l'emploi à l'intérieur de l'ESAT mais également en milieu ordinaire protégé ou non, en créant de nouveaux droits, en renforçant le pouvoir d'agir.

Chaque élément de cette réforme a été étudié. Nous pouvons nous réjouir que cette réforme ne fait que conforter le mouvement inclusif institué depuis plusieurs années par nos établissements. Elle facilite toute la dynamique engagée.

## **Plateforme de services diversifiés**

**Le Centre Habitat à la Vie Sociale (CHVS) de l'Agenais avec le SAVS et APPART+**

**Le dispositif d'Habitat Accompagné (DHA) de Gardès et le SAVS de Gardès**

Ces services et hébergements ont accueilli 212 personnes.

De 2019 à 2022, nous avons transformé des places du CHVS de l'Agenais en places de SAVS. Cette transformation a permis la création du dispositif APPART+ (12 places d'habitat diffus et 8 d'habitat partagé) et donc de 20 places de SAVS supplémentaires.



## **II- LES PROFESSIONNELS**

Après les accords Ségur, le chantier Laforcade a été engagé.

Les accords dits « Laforcade » ont abouti à l'attribution d'une revalorisation salariale de 183 euros nets mensuels aux bénéficiaires de certains personnels non médicaux exerçant dans les établissements ou services du champ social et médico-social.

La mesure de revalorisation salariale a été transposée par la recommandation patronale du 21 décembre 2021, signée par la confédération d'employeurs AXESS avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Cette revalorisation a été faite en 2021 par l'Association sur l'ensemble des établissements. La conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social, prévue dès la fin 2021, s'est tenue le 18 février 2022 et a été l'occasion pour le Premier Ministre d'annoncer l'extension de cette revalorisation au secteur socio-éducatif en juin 2022 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2022.

Les fédérations employeurs sont restées mobilisées sur ces revalorisations à plusieurs titres en demandant :

- La sécurisation de leurs financements particulièrement pour les établissements dépendants des départements.
- La prise en compte des « oubliés du Ségur » que sont les professionnels administratifs et logistiques.
- La prise en compte de l'inflation dans le cadre de la revalorisation de la valeur du point de 3 % effectuée en 2022.

Dans le cadre des négociations sur la Convention Collective Unique, AXESS a fait part de sa volonté de prendre en compte « les oubliés du Ségur » et d'aboutir à un accord avant la fin de l'année 2023.

En 2022, nous avons recruté le premier Médiateur Santé Pair au sein du SESSAD d'Agén en répondant à un appel à candidatures organisé par l'Agence Régionale de Santé. Cette initiative devrait être suivie par beaucoup d'autres.

La masse salariale mensuelle moyenne est passée de 94 826 € en 2021 à 97 510 €.

### **Les effectifs**

Ils étaient 755 salariés au 31 décembre 2022 pour une moyenne mensuelle de 795,33.

539 femmes pour 216 hommes.

### **La pyramide des âges**

- Les moins de 25 ans étaient peu nombreux avec 34 présents.
- Les plus de 55 ans étaient au nombre de 172 dont 55 de plus de 60 ans.
- Le plus gros des effectifs se situait sur la tranche des 25/45 ans avec 299 personnes, suivi de près par les 45/55ans, avec 250 personnes.

Je terminerai ce propos par des remerciements aux équipes et directeurs des établissements comme du Siège, des administrateurs qui ont été mobilisés cette année encore, pour répondre au mieux aux attentes de nos concitoyens.

**La Directrice Générale,  
Magali Dewerd**

# Rapport de gestion 2022

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte, entre autre, de la situation financière de notre association sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.

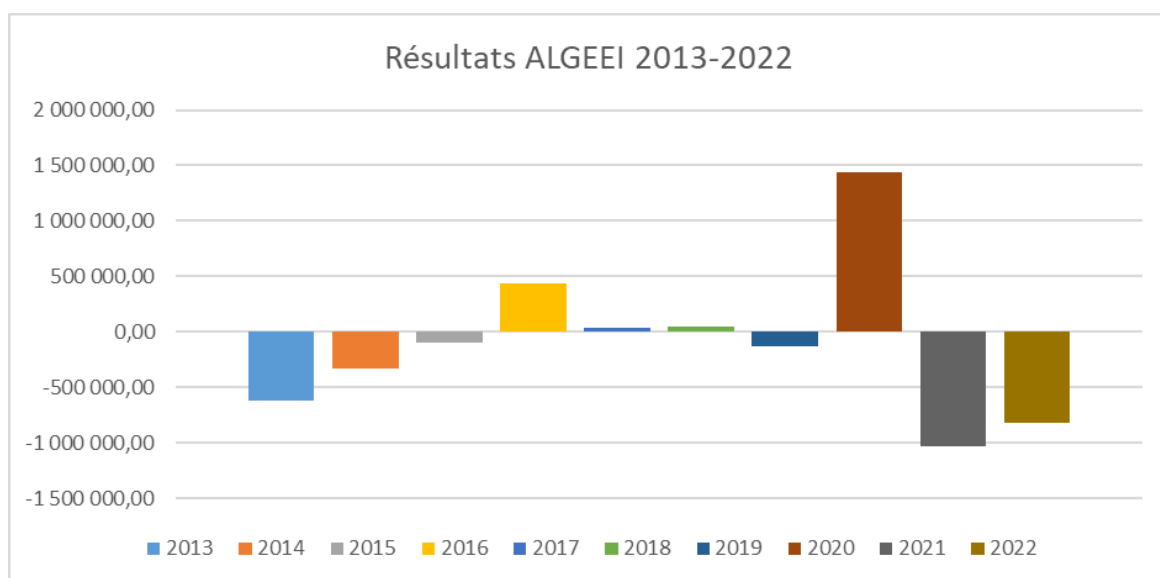
Ce rapport de gestion, qui est vous est donc soumis, vous apportera une appréciation sur notre situation patrimoniale et une traduction financière de notre activité sur l'année à travers la lecture des documents comptables joints à ce rapport.

Nous vous rappelons que selon notre organisation, la Commission des finances propose pour validation par le bureau et par le Conseil d'Administration les décisions importantes de gestion et que notre Commissaire Aux Comptes contrôle la sincérité et la régularité de nos comptes et il vous fera part de ses observations en suivant.

Les comptes 2022 de l'ALGEEI ont été arrêtés selon le nouveau règlement comptable de l'ANC 2019-04.

Le total des produits de l'exercice est en augmentation importante de 7 % à hauteur de 52,9 millions d'euros et le résultat constaté est un déficit de 820.583 €. Cette perte ampute nos fonds propres mais ne fragilise pas pour autant l'association puisque ces ressources se montent désormais à 16,4 millions d'euros soit 3,7 mois de fonctionnement. Ces fonds pérennes nous permettent notamment de mieux faire face aux éventuels imprévus mais aussi de financer nos investissements et nos projets nouveaux.

Un regard sur les résultats des dix derniers exercices montre que le déficit 2022 fait suite à un déficit un peu plus important sur 2021 mais le cumul des résultats sur les 7 derniers exercices est à l'équilibre.



Il n'en demeure pas moins que nous restons prudents suite à l'annonce successive de deux déficits importants mais l'explication suivante du résultat nous laisse penser que la tendance devrait s'inverser.

## L'impact de l'actualité sur les comptes de l'association :

Au niveau financier, l'exercice 2022 restera principalement marqué par les faits suivants :

- Les accords « Laforcade » ont abouti à l'attribution d'une revalorisation salariale de 183 euros nets mensuels aux bénéficiaires de certains personnels non médicaux à partir du 1er novembre 2021 et la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social a permis l'extension de cette

revalorisation au secteur socio-éducatif au 1er avril 2022. Ces mesures SEGUR ont impacté les comptes 2022 pour un montant d'environ 1,6 millions d'euros mais ont heureusement été financées en totalité.

- La valeur du point de notre convention a augmenté de 3 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et cela a représenté presque 500.000 € de masse salariale supplémentaire et la part non financée par les Conseils Départementaux représente environ 170.000 €.
- L'inflation a été forte et notamment sur les fluides (électricité, gaz, fuel et carburant) avec une augmentation de 38 % soit plus de 400.000 € sur ces seules lignes dont plus de 200.000 € non financés par des moyens supplémentaires.

Au-delà de ces éléments structurels, les faits ponctuels suivants ont aussi impacté de manière conséquente les comptes qui vous sont présentés :

- Nous avons ponctionné sur les réserves (constituées par d'anciens excédents) afin de financer différents projets (immobilier, charge de formation, mise en place du dossier de l'utilisateur, ...) pour un montant de 730.000 €.
- De plus, une provision pour dépréciation ponctuelle des placements a été effectuée en fonction de la valeur des titres en notre possession au 31 décembre pour un montant de 460.000 €. Il s'agit d'obligations dont le montant unitaire a baissé du fait de la hausse récente des taux mais leur valeur retrouvera progressivement son montant initial jusqu'à leur échéance et cette provision sera donc progressivement reprise.
- D'autre part, nous sommes toujours en contentieux avec STENICO sur la rupture du contrat avec cet ancien prestataire de télévente pour les ateliers commerciaux des ESAT et il nous a semblé nécessaire de provisionner 300.000 € pour cette affaire.
- Enfin, la provision retraite étant indexée sur les taux, la variation de ces derniers nous a fait constater une provision moindre, soit un produit de 730.000 € venant compenser partiellement l'ensemble des faits précédents.

Nous devons aussi souligner quelques projets mis en place sur l'exercice comme le lancement de la PCO sur le CAMSP Agen, l'ouverture de l'UEEA suivie par l'IME Lalande et l'ouverture de la deuxième villa du projet apparts + en fin d'année.

Concernant les recettes budgétaires des établissements médico-sociaux, en lien avec les dépenses supplémentaires, nous notons de manière globale une attribution de dotation bien supérieure aux années précédentes.

Financier	Évolution des enveloppes allouées	Commentaires
ARS/CPAM	+ 7,69 %	Ce taux s'explique par le financement du SEGUR, de l'augmentation de la valeur du point et de l'inflation. Se rajoute à cela les financements nouveaux de l'UEEA de Lalande, la PCO Agen et le financement d'un poste de médiateur santé pair sur le SESSAD Agen
Conseil Départemental 47	+ 4,52 %	Cette augmentation est liée uniquement au financement du SEGUR
Conseil Départemental 40	+ 2,69 %	Le taux réel alloué est de 0,50 % auquel se rajoute le financement du SEGUR sur le foyer de vie.
<b>TOTAL</b>	<b>+ 6,12 %</b>	<b>Pour rappel, les Conseils Départementaux n'ont pas financé l'augmentation de la valeur du point et l'inflation pour un montant d'environ 200.000 €</b>

Pour ce qui concerne les ateliers commerciaux, le chiffre d'affaires constaté augmente de 5 % par rapport à l'année précédente avec un réalisé de 3,4 M€ ce qui confirme l'inversion entamée l'an dernier de la tendance baissière du chiffre d'affaires depuis 2015. Les résultats finaux des ateliers ont cependant été impactés par les hausses de prix et le résultat meilleur que l'an dernier aboutit sur un déficit global de -18.382 € (-143 K€ sur Agnelis et + 124 K€ sur Castille).

Au niveau budgétaire des établissements médicaux-sociaux, nous avons enfin pu abonder de 80.000 € les budgets des CAMSP qui clôturent tous au moins à l'équilibre. Il reste cependant encore 16.000 € de déficit à reprendre et ils n'ont surtout plus aucune réserve de côté.

Concernant les autres budgets financés par l'ARS (CMPP, ITEP, IME et SESSAD) nous constatons globalement des excédents liés à la complexité de recruter certains profils sur des remplacements voire sur des postes pérennes. C'est notamment le cas sur les postes de médecin psychiatre, orthophoniste, psychologue... Ces économies ont largement compensé les dépassements liés à l'inflation sur les charges de fonctionnement et l'ensemble des résultats sont positifs.

Les foyers des Cigalons (foyer de vie et FAM) affichent eux des résultats juste à l'équilibre hormis le FAM pour perte d'autonomie qui affiche une sur activité hors département importante occasionnant un excédent de plus de 74.000 €.

Concernant les foyers et SAVS financés par le Département du Lot et Garonne, le résultat global affiché avant reprise de provision ou réserves est en déficit de 424.000 € dont 41.000 € liés à la sous-activité. Le budget alloué globalement n'est donc pas suffisant en sachant que certaines dépenses nouvelles sur 2022 n'ont pas été financées comme dit précédemment mais de plus, le taux directeur de 0 % octroyé depuis 5 ans ne permet pas de compenser ne serait-ce que le GVT sur la masse salariale qui est d'environ 1 % par an soit 100.000 € chaque année.

Nous notons de plus que suite au contrôle des comptes 2018-2019, le Conseil Départemental a refusé la majorité des provisions effectuées ce qui atténue fortement les déficits affichés sur 2022.

De manière générale, les établissements qui ont pu générer quelques excédents ont affecté ces résultats tel que conseillé dans le CPOM et par priorité :

- En réserve de compensation d'éventuels futurs déficits (pour 623 K€)
- Pour le coût des départs à la retraite (pour les 5 ans à venir pour 185 K€).
- En excédent affectés à l'investissements (pour 156 K€)

En consolidé, le résultat affiché est un déficit de - **820.583,24** € se décomposant de la manière suivante :

- Les établissements sociaux et médicaux-sociaux : excédent d'exploitation de 197.914,71 € qui après reprise du résultat N-2 se clos par un excédent de 513.048,91 € qui est affecté en report à nouveau dans l'attente de l'affectation définitive à valider par nos autorités de contrôle.
- Le résultat global des ateliers de production est de - 18.382,12 € affecté en report à nouveau.
- Les autres résultats du secteur statutaire et retraitement affichent un déficit de - 1.000.115,83 € que l'on propose d'affecter au poste report à nouveau pour la totalité.

Au niveau de notre patrimoine, nous pouvons noter les faits suivants :

- Nous avons acquis une villa pour le CHVS de l'Agenais près du foyer Beljouan pour l'accompagnement en appartement intermédiaire.
- Une villa a aussi été achetée sur Aiguillon pour anticiper la sortie de l'IME Cazala à la rentrée scolaire 2023.
- Le service administratif de la MECS et le SESSAD La Passerelle ont pu intégrer des nouveaux locaux communs en location sur Villeneuve-Sur-Lot.
- Les locaux définitifs du foyer la Couronne ont été livrés après 4 années de travaux.
- Le chantier pour la création d'ateliers spécifiques pour les autistes n'a toujours pas démarré sur le foyer la Ferrette à Castillonès.

**Nous ne notons pas d'évènements importants survenus depuis la clôture.**

## **PERSPECTIVES :**

Nous devons rester prudents après l'affichage de deux déficits consécutifs même si ceux-ci s'expliquent principalement par l'utilisation des réserves constituées sur d'anciens excédents.

Et nous devons d'autant plus être prudents devant les hausses de coûts qui s'affichent sur la plupart de nos dépenses. En plus des fluides, et notamment une hausse anticipée de 200 % sur l'électricité sur 2023, l'ensemble de nos fournisseurs y vont de leur augmentation comme sur l'alimentation, les assurances, les transports, les loyers, ...

L'importance d'avoir des fonds propres suffisamment élevés est donc encore plus prégnante actuellement et les projets de grande envergure sur notre secteur (SERAFIN avec la réforme souhaitée de nos modes de tarification et le travail en cours sur la Convention Collective Unique Étendue) risquent fortement de nous rendre la tâche encore plus ardue pour atteindre l'équilibre budgétaire. Mais nos échanges actuels avec nos financeurs pour aboutir aux prochains CPOM sont l'occasion de faire remonter ces éléments afin qu'ils soient pris en compte au mieux.

**La trésorière,  
Françoise Rivetta  
Le Directeur Administratif et Financier,  
Freddy Viaud**

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF	31/12/2022 (selon ANC 2018-06)			31/12/2021
	BRUT	Amort.Prov	NET	selon ANC 2018-06
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	729 185,43	357 944,07	371 241,36	23 510,44
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	1 277 127,27	129 820,70	1 147 306,57	1 079 186,92
Constructions	18 239 904,53	8 841 005,02	9 398 899,51	9 535 852,42
Installations techniques, matériels et outillage	5 325 966,68	4 357 648,29	968 318,39	884 846,75
Autres immobilisations corporelles	12 214 807,85	9 082 589,35	3 132 218,50	3 080 303,28
Immobilisations en cours	52 993,20		52 993,20	470 734,57
Avances et acomptes	6 547,34		6 547,34	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	1 662 589,71		1 662 589,71	1 629 630,81
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>39 509 122,01</b>	<b>22 769 007,43</b>	<b>16 740 114,58</b>	<b>16 704 065,19</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et fournitures	142 306,42		142 306,42	165 557,18
Autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis	137 520,00	19 000,00	118 520,00	73 540,71
Marchandises	15 321,08		15 321,08	22 804,63
<b>AVANCES ET ACOMPTEES SUR COMMANDES</b>	29 473,17		29 473,17	49 392,29
<b>CREANCES</b>				
Créances redevables	1 599 045,44	157 399,72	1 441 645,72	1 193 876,49
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	3 048 864,62		3 048 864,62	1 384 125,72
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	6 112 401,88	488 007,99	5 624 393,89	3 004 806,12
<b>DISPONIBILITES</b>	9 146 599,13		9 146 599,13	13 701 907,10
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	72 868,44		72 868,44	112 109,60
<b>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>20 304 400,18</b>	<b>664 407,71</b>	<b>19 639 992,47</b>	<b>19 708 119,84</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>59 813 522,19</b>	<b>23 433 415,14</b>	<b>36 380 107,05</b>	<b>36 412 185,03</b>

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
	<small>selon ANC 2018-06</small>	<small>selon ANC 2018-06</small>
<b>FONDS PROPRES/FONDS ASSOCIATIFS</b>		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
Fonds propres statutaires	949 915,21	949 915,21
Fonds propres complémentaires		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 345 659,29	1 345 659,29
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES		
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	4 659 264,89	4 126 641,47
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	10 071 487,08	9 538 863,66
Autres		
REPORT A NOUVEAU	3 034 839,73	4 596 202,61
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	223 432,23	393 882,01
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-820 583,24	-1 028 739,46
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	197 914,71	362 155,78
<b>SITUATION NETTE (Sous-total)</b>	<b>14 581 318,07</b>	<b>15 401 901,31</b>
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES		
Subventions d'investissement	965 039,29	893 442,98
Provisions réglementées		
Provision pour réserve de trésorerie		
Provision pour renouvellement des immobilisations		
Réserves des plus-values nettes de l'actif	873 808,29	823 970,49
<b>TOTAL FONDS PROPRES/FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>16 420 165,65</b>	<b>17 119 314,78</b>
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 209 460,90	1 239 209,14
<b>TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES</b>	<b>1 209 460,90</b>	<b>1 239 209,14</b>
PROVISIONS		
Provisions pour risques	300 000,00	40 000,00
Provisions pour charges	4 591 044,31	5 320 804,75
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>4 891 044,31</b>	<b>5 360 804,75</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	6 066 277,12	6 304 952,50
Emprunts et dettes financières diverses	1 605,00	1 325,00
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Redevables créditeurs	6 734,65	7 247,47
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 998 003,81	1 554 849,47
Dettes sociales et fiscales	4 311 044,87	3 922 265,46
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 777,99	30 500,95
Autres dettes	1 427 027,92	830 285,00
Produits constatés d'avance	43 964,83	41 430,51
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>13 859 436,19</b>	<b>12 692 856,36</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>36 380 107,05</b>	<b>36 412 185,03</b>
<i>(1) : dont concours bancaires courants</i>	2 338 313,63	2 085 831,56

## COMPTE DE RESULTAT 2022

Compte de résultat	31/12/2022 <small>(selon ANC 2018-06)</small>	31/12/2021 <small>(selon ANC 2018-06)</small>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	560,00	710,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 449 673,05	1 370 849,38
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-</i>		
Ventes de prestations de service	1 971 318,15	1 869 328,50
<i>dont parrainages</i>		
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-so</i>		
Production immobilisée		126 400,90
Production stockée ou déstockage de production	41 979,29	3 457,74
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	43 061 802,95	40 532 430,62
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités s</i>	43 061 802,95	40 532 430,62
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 850,00	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	226 000,00	813,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 870 476,30	995 917,97
Utilisations des fonds dédiés	762 915,60	983 247,23
Autres produits		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	3 083 043,57	3 032 947,92
<b>TOTAL 1 - PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>52 470 618,91</b>	<b>48 916 103,26</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	1 092 108,76	795 620,95
Variation de stock	22 819,15	58 883,71
Autres achats et charges externes	10 252 044,98	9 410 245,72
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 944 463,46	2 650 340,44
Salaires et traitements	24 768 958,41	23 562 319,13
Charges sociales	10 365 634,40	9 554 601,72
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 217 606,89	2 140 236,84
Dotations aux provisions	484 906,22	1 014 546,70
Reports en fonds dédiés	733 167,36	724 683,44
Autres charges	43 106,67	129 930,24
<b>TOTAL 2 - CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>52 924 816,30</b>	<b>50 041 408,89</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-454 197,39</b>	<b>-1 125 305,63</b>



<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>31/12/2022</b> <small>(selon ANC 2018-06)</small>	<b>31/12/2021</b> <small>(selon ANC 2018-06)</small>
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		31 383,25
Autres intérêts et produits assimilés	23 368,71	1 079,23
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	537,63	2 791,10
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	121 568,34	106 062,31
<b>TOTAL 3 - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>145 474,68</b>	<b>141 315,89</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	460 323,20	10 198,50
Intérêts et charges assimilées	98 357,99	103 744,76
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		10 753,27
<b>TOTAL 4 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>558 681,19</b>	<b>124 696,53</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-413 206,51</b>	<b>16 619,36</b>
<b>RESULTAT COURANT (avant impôts)</b>	<b>-867 403,90</b>	<b>-1 108 686,27</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	48 775,10	42 748,47
Sur opérations en capital	205 816,37	260 354,87
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0,00	
<b>TOTAL 5 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>254 591,47</b>	<b>303 103,34</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	131 609,06	7 398,90
Sur opérations en capital	11 519,73	81 438,44
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	57 275,02	121 911,19
<b>TOTAL 6 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>200 403,81</b>	<b>210 748,53</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>54 187,66</b>	<b>92 354,81</b>
Impôts sur les bénéfices	7 367,00	12 408,00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>52 870 685,06</b>	<b>49 360 522,49</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>53 691 268,30</b>	<b>50 389 261,95</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-820 583,24</b>	<b>-1 028 739,46</b>

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022

L'ALGEEI a pour but, dans le respect des principes de laïcité, de promouvoir et d'assurer l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle d'enfants et adultes handicapés ou rencontrant des difficultés familiales, scolaires, sociales ou médico sociales.

Elle assure la création, la gestion et le développement des établissements ou services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, en associant les administrations publiques et les collectivités territoriales ainsi que les représentants des organismes sociaux

Elle crée, gère, coordonne, organise et contrôle le fonctionnement d'établissements ou services médico-sociaux dans le cadre des dispositions de la législation en vigueur. A ce titre, elle peut créer des structures d'aide par le travail et commercialiser les produits ou services provenant de cette activité d'insertion professionnelle.

## **Règles comptables :**

Le plan comptable de référence est celui des règlements ANC 2014-03, 2018-06 et 2019-04 de l'Autorité des Normes Comptable.

## **Changement de méthode comptable et de présentation :**

Nous appliquons pour la troisième année consécutive les règlements ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et n°2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

## **Changement de méthode d'estimation :**

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les comptes de l'exercices 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 25/04/2023.

## DETAILS BILAN PASSIF

### Variation des fonds propres :

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	949 915,21	0,00	0,00	0,00	949 915,21
Fonds propres avec droit de reprise	1 345 659,29	0,00	0,00	0,00	1 345 659,29
Ecart de réévaluation	0,00		0,00	0,00	0,00
Réserves	9 404 905,57	666 581,51	0,00	0,00	10 071 487,08
<i>Dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>4 126 641,47</i>	<i>532 623,42</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>4 659 264,89</i>
Report à nouveau	4 596 202,61	0,00	-1 561 362,88	0,00	3 034 839,73
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>393 882,01</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>170 449,78</i>	<i>223 432,23</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	1 437 711,37	-1 437 711,37	0,00	820 583,24	-820 583,24
<i>Dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>52 967,65</i>	<i>-52 967,65</i>	<i>197 914,71</i>	<i>0,00</i>	<i>197 914,71</i>
<b>Situation nette</b>	<b>17 734 394,05</b>	<b>-771 129,86</b>	<b>-1 561 362,88</b>	<b>820 583,24</b>	<b>14 581 318,07</b>
Fonds propres consommables	0,00		0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	893 442,98		71 596,31	0,00	965 039,29
Provisions réglementées	823 970,49		49 837,80	0,00	873 808,29
<b>TOTAL</b>	<b>19 451 807,52</b>	<b>-771 129,86</b>	<b>-1 439 928,77</b>	<b>820 583,24</b>	<b>16 420 165,65</b>

### Détail variation des fonds propres :

	Exercice 2021	Exercice 2022	Variation
Fonds associatifs	2 295 574,50	2 295 574,50	0,00
Réserve de trésorerie	286 957,00	114 137,08	-172 819,92
Excédent affecté à l'investissement	7 866 497,56	7 886 497,56	20 000,00
Autres réserves	1 385 409,10	2 070 852,44	685 443,34
Report à nouveau	4 596 202,61	3 034 839,73	-1 561 362,88
Résultat exercice	-1 028 739,46	-820 583,24	208 156,22
Subventions d'investissements	893 442,98	965 039,29	71 596,31
Différences sur réalisations d'actif	823 970,49	873 808,29	49 837,80
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>17 119 314,78</b>	<b>16 420 165,65</b>	<b>-699 149,13</b>

La diminution des fonds propres s'explique principalement par le résultat déficitaire de l'exercice.

### Ventilation des fonds propres :

	Secteur Etablissements sous autorité de contrôle	Secteur Production et inter- établissement	TOTAL
Fonds associatifs	1 345 659,29	949 915,21	2 295 574,50
Réserve de trésorerie	114 137,08	0,00	114 137,08
Excédent affecté à l'investissement	2 474 275,37	5 412 222,19	7 886 497,56
Autres réserves	2 070 852,44	0,00	2 070 852,44
Report à nouveau	223 432,23	2 811 407,50	3 034 839,73
Résultat exercice	197 914,71	-1 018 497,95	-820 583,24
Subventions d'investissements	965 039,29	0,00	965 039,29
Provisions réglementées	1 034 515,83	-160 707,54	873 808,29
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>8 425 826,24</b>	<b>7 994 339,41</b>	<b>16 420 165,65</b>

Le secteur sous autorité de contrôle ne représente que 51,3 % des fonds propres soit tout juste la moitié du total de l'association.

### Détail des fonds dédiés :

Variation des fonds dédiés issue de	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS (1)							
Fonds investissements équipe EDAP	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'exploitation (1)							
Facturation CRETON N-1 affectée à NH1	149 846,38	179 690,40	149 846,38	0,00	0,00	179 690,40	0,00
Fonds Duoday	436 237,62	86 806,67	436 237,62	0,00	0,00	86 806,67	0,00
Projet Appart	22 277,73	43 824,89	27 277,73	0,00	0,00	38 824,89	0,00
Plateforme 360	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Prise en charge situation critiques (par Les Révo de La)	46 000,00		37 600,00	0,00	0,00	7 600,00	0,00
CNR Equipements numérique (ITEP des Deux Rivières)	0,00	14 760,00		0,00	0,00	14 760,00	0,00
Médiateur Santé pair (BESAD Agen)	0,00	26 000,00		0,00	0,00	26 000,00	0,00
Financements divers	96 426,23	4 072,42	44 316,36	0,00	0,00	66 182,30	0,00
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Subvention CCAH foyer de Gardès	204 971,68		27 166,89	0,00	0,00	177 814,69	0,00
Subvention CCAH CHVS de l'Agenais	64 030,68		14 187,66	0,00	0,00	49 843,13	0,00
Subvention CCAH ESAT Agnelis	146 826,73		16 981,74	0,00	0,00	129 843,99	0,00
Subvention CCAH Foyer la Couronne	0,00	226 000,00	1 413,37	0,00	0,00	224 686,63	0,00
Subventions diverses ESAT Agnelis	6 166,86	6 841,98	8 998,07	0,00	0,00	4 000,76	0,00
Subventions CPAM PCO CAMSP Agen	0,00	146 281,00		0,00	0,00	146 281,00	0,00
Ressources liées à la générosité du public (1)							
Don famille	68 436,44	0,00	0,00	0,00	0,00	68 436,44	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 239 209,14</b>	<b>733 167,36</b>	<b>762 916,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 209 460,90</b>	<b>8 000</b>

**TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
<b>Montant nominal :</b>				
Affectées à des biens non renouvelables	1 798 846,75	212 185,54	52 739,80	1 958 292,49
Affectées à des biens renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 798 846,75</b>	<b>212 185,54</b>	<b>52 739,80</b>	<b>1 958 292,49</b>
<b>Quotes-parts virées au résultat :</b>				
Affectées à des biens non renouvelables	905 403,77	140 589,23	52 739,80	993 253,20
Affectées à des biens renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>905 403,77</b>	<b>140 589,23</b>	<b>52 739,80</b>	<b>993 253,20</b>
<b>Subventions d'investissement nettes</b>	<b>893 442,98</b>	<b>71 596,31</b>	<b>0,00</b>	<b>965 039,29</b>

**Amortissements des subventions :**

La méthode d'amortissement pratiquée est la suivante :

- Suivant le rythme d'amortissement de l'investissement correspondant.

L'amortissement de l'exercice figure dans le poste produits exceptionnels.

## Provisions

	Valeur début exercice	Dotations	Reprise	Valeur fin exercice
<b>Provisions pour risques</b>				
- Provisions pour litiges	40 000,00	300 000,00	40 000,00	300 000,00
<b>Provisions pour charges</b>				
- Provisions pour salaires	0,00	0,00	0,00	0,00
- Provisions retraite	5 320 804,75	184 906,22	914 666,66	4 591 044,31
- Provisions diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
- Provisions pour travaux	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>S/T Provisions pour charges</b>	<b>5 320 804,75</b>	<b>184 906,22</b>	<b>914 666,66</b>	<b>4 591 044,31</b>
<b>Provisions réglementées</b>				
- Provision pour dif. sur réal. d'actifs	823 970,49	49 837,80	0,00	873 808,29
- Provision pour renouvellement immo.	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>S/T Provisions réglementées</b>	<b>823 970,49</b>	<b>49 837,80</b>	<b>0,00</b>	<b>873 808,29</b>
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
- Provision dépréciation immo. financ.	0,00	0,00	0,00	0,00
- Provisions stocks et en-cours	22 000,00	19 000,00	22 000,00	19 000,00
- Provisions autres éléments actif circulant	298 006,23	247 041,88	387 648,39	157 399,72
- Provision pour dépréciation des VMP	27 684,79	460 323,20	0,00	488 007,99
<b>S/T Provisions pour dépréciations</b>	<b>347 691,02</b>	<b>726 365,08</b>	<b>409 648,39</b>	<b>664 407,71</b>
<b>Total général</b>	<b>6 532 466,26</b>	<b>1 261 109,10</b>	<b>1 364 315,05</b>	<b>6 429 260,31</b>
<b>Exploitation</b>		750 948,10	1 364 315,05	
<b>Financier</b>		460 323,20	0,00	
<b>Exceptionnel</b>		49 837,80	0,00	

La provision pour risque de 300.000 € correspond au contentieux que nous avons avec la société STENICO sur la rupture du contrat qui nous liait avec cet ancien prestataire de télévente pour les ateliers commerciaux des ESAT.

### Mode de calcul de la provision pour départ retraite :

Le montant global des engagements retraite a été calculé selon les hypothèses de base suivantes :

- Calcul des droits acquis selon la convention collective du 31/10/1951, sur l'ensemble des personnels
- Conditions de départ : départ volontaire,
- Age de départ : 65 ans,
- Progression des rémunérations : 1,0 % par an,
- Taux d'actualisation financière : 2,51 % par an,
- Application des tables de mortalité générale et de probabilité de présence dans l'association selon l'âge du salarié et le rythme de « Turnover » faible »

### **Montant global du risque "départ en retraite"**

Provision retraite totale	4 591 044,31 €	a
Provision effectuée à fin 2021	5 320 804,75 €	b
Variation nette 2022 à constater	- 729 760,44 €	a-b-c
Provision constituée au 31/12/2022	4 591 044,31 €	b+c-f

La totalité de la provision retraite est constituée depuis fin 2017. La variation d'une année sur l'autre reste donc logiquement relativement faible.

Cependant, cette provision évolue selon un taux d'actualisation financière et les taux étant assez volatiles dernièrement, la provision s'est amoindrie de 730.000 € environ.

	2022	2021
Reprise de provision retraite	914 666,66	579 202,73

### Provisions pour dépréciation des créances :

Les provisions pour dépréciation des créances tiennent compte du risque de non-recouvrabilité lié :

- En ce qui concerne les établissements sous contrôle, à des créances incertaines et notamment pour le foyer la Ferrette à des soucis de décompte d'activité pour la facturation avec le département 24 pour un montant de
- En ce qui concerne les ateliers, à la situation de certains débiteurs (règlements judiciaires ou créances anciennes non apurées) pour 20225 €.

Le montant des provisions pour dépréciation des créances s'élève à 157399,72 €

**Tableau des échéances des dettes :**

	Montant brut	Degré d'exigibilité		
		Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus 5 ans
Emprunts	3 727 963,49	490 439,32	1 849 124,14	1 388 400,03
Dettes financières diverses	1 605,00	1 605,00	0,00	0,00
Redevables créditeurs	6 734,65	6 734,65	0,00	0,00
Fournisseurs et comptes rattachés	1 998 003,81	1 998 003,81	0,00	0,00
Dettes sociales et fiscales	4 311 044,87	4 311 044,87	0,00	0,00
Dettes sur immobilisations	4 777,99	4 777,99	0,00	0,00
Autres dettes	1 427 027,92	1 427 027,92	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	43 964,83	43 964,83	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 521 122,56</b>	<b>8 283 598,39</b>	<b>1 849 124,14</b>	<b>1 388 400,03</b>

**Etat détaillé des emprunts et des engagements donnés au 31/12/2022**

Etablissement (motif emprunt)	Date emprunt	Banque	Montant brut au 31/12/2022	Engagements donnés (Nonissement titres pour garantie d'emprunt)
Ateliers AGNELIS (cuisine Pomaret)	18/05/05	Crédit coop.	37 719,80	150 000,00
Le Landié (immobilier)	24/07/06	Crédit coop.	229 963,10	0,00
CMPP Marmande (antenne Tonneins)	30/08/07	BPO	35 472,27	149 355,00
Notre Maison (antenne Tonneins)	30/08/07	BPO	71 402,73	300 645,00
Notre Maison (villa Fumel)	04/04/08	BPO	32 149,92	120 560,00
CMPP Marmande	03/10/11	Caisse d'Eparg.	272 516,72	0,00
Les Cigalons (FAM)	31/01/11	Crédit coop.	1 316 963,59	1 582 091,00
Les Cigalons (FAM)	25/01/12	BPO	301 275,98	639 070,00
Cmpp Agen	12/03/13	Caisse d'Eparg.	400 000,20	700 000,00
Siège social	24/09/14	BPO	216 758,03	436 560,00
Ateliers Agnelis	18/05/15	Banque Courtois	500 407,90	857 842,00
Notre Maison (hébergement VSL)	25/07/16	Crédit coop.	313 333,25	240 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>3 727 963,49</b>	<b>5 176 123,00</b>

**Etat détaillé des engagements reçus sur emprunt au 31/12/2022**

Etablissement (motif emprunt)	Date emprunt	Organisme gageur	Gage au 31/12/2022
Le Landié (immobilier)	24/07/06	Conseil Départemental du lot et G.	114 981,55

**Produits constatés d'avance :**

Les produits constatés d'avance figurant au passif pour un montant de 43965 € concernent principalement la taxe d'apprentissage non encore affectée à un investissement (19 K€).



## DETAILS BILAN ACTIF

### Actif immobilisé:

Tableau des mouvements de l'exercice 2022

<b><u>Immobilisations</u></b>	Valeur début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Frais établissements	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	342 749,55	416 933,63	30 497,75	729 185,43
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Terrains	1 201 392,27	75 735,00	0,00	1 277 127,27
- Constructions	17 584 213,29	675 807,24	20 116,00	18 239 904,53
- Matériel et Outillage	5 084 406,39	322 680,47	81 120,18	5 325 966,68
- Autres immobilisations corporelles	11 756 654,08	886 212,92	428 059,15	12 214 807,85
- Immobilisations en cours	463 759,61	109 515,51	520 281,92	52 993,20
- Avances acomptes	6 974,96	12 208,79	12 636,41	6 547,34
S/T Immobilisations corporelles	36 097 400,60	2 082 159,93	1 062 213,66	37 117 346,87
Immobilisations financières	1 629 630,81	42 617,00	9 658,10	1 662 589,71
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>38 069 780,96</b>	<b>2 541 710,56</b>	<b>1 102 369,51</b>	<b>39 509 122,01</b>

<b><u>Amortissements</u></b>	Valeur début exercice	Dotations	Diminutions	Valeur fin exercice
Frais établissements				
Autres immobilisations incorporelles	319 239,11	70 722,72	32 017,76	357 944,07
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Terrains	122 205,35	7 615,35	0,00	129 820,70
- Constructions	8 048 360,87	812 760,15	20 116,00	8 841 005,02
- Matériel et Outillage	4 199 559,64	239 281,87	81 193,22	4 357 648,29
- Autres immobilisations corporelles	8 676 350,80	828 622,14	422 383,59	9 082 589,35
S/T Immobilisations corporelles	21 046 476,66	1 888 279,51	523 692,81	22 411 063,36
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>21 365 715,77</b>	<b>1 959 002,23</b>	<b>555 710,57</b>	<b>22 769 007,43</b>

## Calcul des amortissements :

Le plan d'amortissement est la traduction comptable de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable.

Incidences :

- Le plan d'amortissement est déterminé à la date d'entrée du bien à l'actif. Toutefois, ce plan n'est pas figé et en cas de modification significative dans l'utilisation prévue du bien, des ajustements du plan initial sont à opérer.
- D'autre part, lorsque des éléments d'un même actif ont des utilisations différentes, ils doivent être comptabilisés séparément et un plan d'amortissement propre à chacun doit être retenu. Il s'agit de l'approche par composant.
- Enfin, la base amortissable d'un actif correspond à la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle évaluée lors de l'acquisition.

Le mode d'amortissement retenu sur l'association est linéaire.

Les dotations aux amortissements sont appliquées prorata-temporis à compter de la date de mise en service de l'immobilisation concernée.

Les durées d'amortissement à pratiquer sont données à titre indicatif, chaque immobilisation étant traitée au cas par cas selon sa durée d'utilisation potentielle à l'achat et réévaluée à chaque début d'exercice.

Immobilisations incorporelles (logiciels) de 12 mois à 5 ans

Agencements terrains de 20 à 30 ans

Constructions

Honoraires et frais divers de 20 à 50 ans

Acquisition de bâtiments de 20 à 50 ans

Gros œuvres (charpente, maçonnerie) de 20 à 50 ans

Toiture de 20 à 30 ans

Electricité, plomberie, chauffage de 10 à 20 ans

Menuiseries de 10 à 20 ans

Peintures, revêtements de sols de 5 à 15 ans

Matériel et outillage de 5 à 10 ans

Autres immobilisations corporelles

Installations et agencements divers de 5 à 10 ans

Matériel de transport de 5 à 8 ans

Matériel de bureau et informatique de 3 à 5 ans

Mobilier de bureau 10 ans

Mobilier autres (hébergement, etc) de 8 à 10 ans

Autres immobilisations de 5 à 10 ans

### Stocks et en-cours :

Les stocks des ateliers des ESAT sont évalués :

- A la valeur d'achat en ce qui concerne les matières premières et fournitures.
- A la valeur de vente corrigée du pourcentage de marge en ce qui concerne les produits finis.

Les provisions éventuellement constituées prennent en compte la dépréciation prévisionnelle de certains éléments anciens ou de qualité inférieure.

Les montant des provisions pour dépréciation des stocks s'élève à 19000 €.

### Créances:

	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		A moins d'un an	A plus d'un an
<b>Actif immobilisé</b>			
- Autres immobilisations financières	1 662 589,71	0,00	1 662 589,71
<b>Actif circulant</b>			
- Créances redevables et clients	1 599 045,44	1 599 045,44	0,00
- Autres créances	3 048 864,62	3 048 864,62	0,00
- Charges constatées d'avance	72 868,44	72 868,44	0,00
S/T Actif circulant	4 720 778,50	4 720 778,50	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 383 368,21</b>	<b>4 720 778,50</b>	<b>1 662 589,71</b>

Les créances sur autres immobilisations financières correspondent pour un montant de 1.359 K€ à des placements financiers, pour 211 K€ à des participations bancaires en lien avec des emprunts effectifs et le solde correspond principalement à des cautions.

### Charges constatées d'avance :

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement :

- Des avances sur charges (eau, gaz et téléphone, assurances, loyers, ...).
- Des contrats facturés sur deux exercices à cheval (maintenance, ...).
- Des conventions d'honoraires facturées en 2022 et concernant l'exercice 2023.

Le montant de ces avances figure à l'actif du bilan pour un montant de 72868,44 €

### Engagements hors bilan donnés ou reçus :

Les seuls engagement donnés ou reçus sont ceux indiqués sur l'état détaillé des emprunts plus haut.

## DETAILS COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat fait apparaître les seules opérations comptables de l'exercice se traduisant par un solde déficitaire de 820583,24 € se répartissant ainsi :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultats établissements sociaux et médicaux sociaux	197 914,71	362 155,78
Résultats ateliers commerciaux	-18 382,12	-106 196,58
Résultats des placements financiers sur la trésorerie des établissements sociaux et médicaux sociaux	-405 622,83	-7 710,63
Secteur associatif (statutaire + prov CP de l'association)	-364 373,39	-128 508,56
Retraitements pour consolidation	-230 119,61	-1 148 479,47
<b>TOTAL</b>	<b>-820 583,24</b>	<b>-1 028 739,46</b>

<u>Ventilation des produits d'exploitation :</u>	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	%
Ventes de marchandises	0,00	17,19	-17,19	-
Production vendue (Ateliers)	2 239 531,40	2 126 353,03	113 178,37	5,3%
Prestations de services (Ateliers)	1 181 459,80	1 113 807,66	67 652,14	6,1%
Dotations et produits de tarification (ESMS)	43 036 975,95	40 492 638,17	2 544 337,78	6,3%
Produits divers	0,00	0,00	0,00	-
<b>TOTAL</b>	<b>46 457 967,15</b>	<b>43 732 816,05</b>	<b>2 725 168,29</b>	<b>6,2%</b>

Le chiffre d'affaires des ateliers commerciaux a augmenté de 5,6% par rapport à l'exercice précédent.

Quant aux produits de la tarification, on note une augmentation moyenne de 6,3 % s'expliquant principalement par l'octroi de crédits complémentaire pour le financement du SEGUR de la santé et de l'augmentation de la valeur du point par l'ARS uniquement.

<b>Résultats établissements sous tutelle</b>	Exercice 2022	Exercice 2021
L'intégration sur le résultat de l'exercice	197 914,71	362 155,78
Du solde excédentaire des exercices précédents de	315 134,20	429 282,69
Détermine le résultat devant être affecté provisoirement aux budgets ultérieurs pour	513 048,91	791 438,47

## Ventilation du résultat

Budget	Résultat comptable 2022	Report à nouveau imputé sur		Résultat administratif 2022 (a+b)
		2022	2023	
11 - CMPP AGEN	27 511,51	0,00	0,00	27 511,51
12 - CMPP MARMANDE	8 321,64	0,00	0,00	8 321,64
13 - CMPP VILLENEUVE	0,00	0,00	0,00	0,00
14 - CAMSP AGEN	32 504,98	-48 088,88	0,00	-15 583,90
15 - CAMSP VILLENEUVE	-0,00	0,00	0,00	-0,00
16- CAMSP MARMANDE	13 922,59	0,00	0,00	13 922,59
21 - MECS NOTRE MAISON	-95 740,78	6 257,81	-113 427,52	-89 482,97
33 - ITEP DES DEUX RIVIERES	109 947,26	0,00	0,00	109 947,26
34 - IME LALANDE	33 167,54	0,00	38 339,59	33 167,54
35 - IME LES RIVES DU LOT	39 798,90	99 445,00	28 455,84	139 243,90
36 - IME CAZALA	32 345,47	50 419,63	19 605,64	82 765,10
37 - IME FONGRAVE	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
38 - SESSAD LA PASSERELLE	66 022,43	0,00	0,00	66 022,43
39 - SESSAD AGEN	32 991,24	0,00	0,00	32 991,24
40 - SESSAD CONFLUENT	0,00	0,00	0,00	0,00
41 - ESAT CASTILLE	0,00	0,00	0,00	0,00
41 - FOYER CASTILLE	-71 629,83	19 228,86	0,00	-52 400,97
41 - SAVS CASTILLE	-2 242,91	2 242,91	1 680,91	0,00
43 - FOYER LA COURONNE	179 908,03	19 146,77	0,00	199 054,80
44 - FOYER LES CIGALONS	-17 196,32	134 500,00	-66 355,91	117 303,68
45 - CHVS DE L'AGENAIS	-354 752,95	79 846,06	0,00	-274 906,89
46 - FOYER LA FERRETTE	20 493,48	-58 785,52	0,00	-38 292,04
46 - FAM Hébergement LA FERRETTE	0,00	0,00	0,00	0,00
46 - FAM Soins LA FERRETTE	0,00	0,00	0,00	0,00
49 - ESAT Agnelis	64 403,87	0,00	0,00	64 403,87
60 - SAVS Jasmin	18 742,63	-1 125,00	0,00	17 617,63
SIEGE BUDGET	-30 604,07	12 046,56	-0,52	-18 557,51
<b>Sous total budget sociaux</b>	<b>197 914,71</b>	<b>315 134,20</b>	<b>-91 701,97</b>	<b>513 048,91</b>
SIEGE HORS BUDGET	-1 000 115,83	0,00	3 230 736,46	
51 - ATELIERS CASTILLE	124 748,66	19 912,61	2 682,04	
54 - ATELIERS AGNELIS	-143 130,78	-333 044,99	-108 878,62	
<b>TOTAL</b>	<b>-820 583,24</b>	<b>2 001,82</b>	<b>3 032 837,91</b>	

### Prestations réciproques :

Les prestations réciproques entre établissements de l'Association ont fait l'objet d'éliminations dans le résultat consolidé pour les montants ci-dessous.

Il s'agit ici de neutraliser toutes les opérations de ventes et d'achats entre les établissements et le siège de l'association car ceux-ci, s'ils étaient pris en compte gonfleraient anormalement les chiffres du compte de résultat.

	Exercice 2022	Exercice 2021
<b><u>Charges éliminées</u></b>		
Achats matières premières	111 974,46	90 845,26
Achats autres approvisionnements	100 129,23	141 714,69
Achats de marchandises	989,75	0,00
Autres achats et charges externes	2 106 069,69	1 981 082,44
Autres impôts et taxes	0,00	-66,73
Salaires et traitements	-96,20	-134,88
Charges sociales	45 052,71	49 912,98
Quote-part services communs (frais de siège)	1 147 547,41	1 138 720,15
Autres charges	0,00	28,32
Charges financières	-3 508,77	-3 697,57
Charges exceptionnelles	268,80	206,60
Amortissements	0,00	0,00
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>3 508 427,08</b>	<b>3 398 611,26</b>
<b><u>Produits éliminés</u></b>		
Production vendue	945 779,29	954 933,79
Subventions	0,00	0,00
Quote-part services communs (frais de siège)	1 147 547,41	1 138 720,15
Autres produits	152 897,71	119 921,49
Produits financiers	0,00	0,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00
Transferts de charges	1 262 202,67	1 185 035,83
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>3 508 427,08</b>	<b>3 398 611,26</b>

### Cotisations :

Les cotisations se montent pour l'exercice 2022 à un montant de 560 €. Leur comptabilisation a été faite selon la méthode des engagements.

### Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice facturé au titre du contrôle légal des comptes et entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 se sont montés à 41.376 €.

### Résultat exceptionnel :

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<b>En produits exceptionnels figurent</b>		
Produits sur cessions d'actif	65 227,14	115 943,84
Les quotes parts de subventions d'investissement virées au résultat	140 589,23	122 811,03
Divers produits sur exercices antérieurs	0,00	0,00
Divers produits exceptionnels	48 775,10	64 348,47
<b>TOTAL</b>	<b>254 591,47</b>	<b>303 103,34</b>
<b>En charges exceptionnelles figurent</b>		
La valeur comptable des investissements cédés	11 519,73	14 230,28
La dotation au compte Différence sur réalisation d'éléments d'actif	57 275,02	121 911,19
Diverses charges sur exercices antérieurs	0,00	0,00
Diverses charges exceptionnelles	131 609,06	74 607,06
<b>TOTAL</b>	<b>200 403,81</b>	<b>210 748,53</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>54 187,66</b>	<b>92 354,81</b>

### Informations sur les personnels

	Nombre de salariés au 31/12	
	Exercice 2022	Exercice 2021
Employés	553	564
Maîtrise	87	91
Cadres	115	116
<b>TOTAL</b>	<b>755</b>	<b>772</b>

### Rémunérations et avantages en nature

Les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association se sont élevés à 0 € et les avantages en nature consentis à ces mêmes personnes se sont élevés à 0 €.

### Compte épargne temps

La somme provisionnée pour les comptes épargne temps sur un fonds collectif de retraite est de 79.647,82 € (58.413,19 € en 2021).

### Tableau des Legs, donations et assurances vie

<b>PRODUITS</b>	<b>Montants</b>
Montant perçu au titre d'assurances vie	0,00
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	0,00
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00
<b>CHARGES</b>	<b>Montants</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>0,00</b>



### Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ne sont pas comptabilisées fait de pouvoir quantifier de manière fiable

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2022		Exercice 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
Bénévolat	0,00	0,00	0,00	0,00
Prestations en nature	0,00	0,00	0,00	0,00
Dons en nature	2 850,00	0,00	1 520,00	1 520,00
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Mise à disposition personnel Education Nationale	1 000 000,00		1 068 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>1 002 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 069 520,00</b>	<b>1 520,00</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>				
Réalisées en France	1 002 850,00	0,00	1 069 520,00	1 520,00
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>1 002 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 069 520,00</b>	<b>1 520,00</b>

### Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ne sont pas comptabilisées fait de pouvoir quantifier de manière fiable

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2022		Exercice 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
Bénévolat	0,00	0,00	0,00	0,00
Prestations en nature	0,00	0,00	0,00	0,00
Dons en nature	2 850,00	0,00	1 520,00	1 520,00
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Mise à disposition personnel Education Nationale	1 000 000,00		1 068 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>1 002 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 069 520,00</b>	<b>1 520,00</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>				
Réalisées en France	1 002 850,00	0,00	1 069 520,00	1 520,00
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>1 002 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 069 520,00</b>	<b>1 520,00</b>

## LEXIQUE

- ARS** : Agence Régionale de Santé
- CAMSP** : Centre d'Action Médico-Social Précoce
- CHVS** : Centre d'Hébergement et de Vie Sociale
- CLIS** : Classe d'Intégration Scolaire
- CPOM** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- CMPP** : Centre Médico Psycho Pédagogique
- CDAPH**: Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée
- CNSA** : Conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
- CRA** : Centre Ressource Autisme
- DGAS** : Direction Générale de l'Action Sociale
- DHA** : Dispositif d'Hébergement Accompagné
- ESAT** : Établissement de Suivi et d'Aide par le Travail
- ESMS** : Établissement Social et Médico-social
- ESMS PIC** : Établissement Social et Médico-social Privé d'Intérêt Collectif
- FAM** : Foyer d'Accueil Médicalisé
- FO** : Foyer Occupationnel
- ITEP** : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
- DITEP** : Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
- IME** : Institut Médico Éducatif
- MDA** : Maison des Adolescents
- MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- MAS** : Maison d'accueil spécialisée
- MECS** : Maison d'Enfants à Caractère Social
- OETH** : Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
- PNL** : Privé à but non lucratif
- PRIAC** : Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la perte d'autonomie
- SAMSAH** : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
- SAVS** : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- SESSAD** : Service d'Éducation Spéciale d'Accompagnement et de Soins à Domicile
- TED** : Troubles Envahissants du développement
- TND** : Troubles du Neuro-Développement
1. **TSA** : Trouble du Spectre de l'Autisme
- UEMA** : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
- UPI** : Unité Pédagogique d'Intégration

